



Décision n° 2018.0014/DC/SBPP du 14 février 2018 du collège de la Haute Autorité de santé adoptant la recommandation de bonne pratique intitulée « Trouble du spectre de l'autisme : signes d'alerte, repérage, diagnostic et évaluation chez l'enfant et l'adolescent »

Le collège de la Haute Autorité de santé ayant valablement délibéré en sa séance du 14 février 2018,

Vu les articles L. 161-37 et suivants du code de la sécurité sociale ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

La recommandation de bonne pratique intitulée « Trouble du spectre de l'autisme : signes d'alerte, repérage, diagnostic et évaluation chez l'enfant et l'adolescent », ci-jointe, est adoptée. Elle comprend les documents suivants :

- argumentaire scientifique ;
- texte des recommandations ;
- une synthèse de la recommandation de bonne pratique destinée aux professionnels de 1^{ère} ligne ;
- une synthèse de la recommandation de bonne pratique destinée aux professionnels de 2^{ème} ligne ;
- une synthèse de la recommandation de bonne pratique intitulée « Annonce du diagnostic et information des familles.

Article 2

La directrice de l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin officiel de la Haute Autorité de santé.

Fait le 14 février 2018.

Pour le collège :
La présidente,
P^f Dominique LE GULUDEC
Signé